



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Réunion du lundi 26 avril 2010

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture,
du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

Sommaire

Pages

Interpellations

- *Le plan culturel pour Bruxelles
de M. Hamza Fassi-Fihri*

à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.....2

et interpellation jointe

*Le plan culturel rédigé par le " Réseau des arts de Bruxelles " et le " Brussels Kunstenoverleg "
de Mme Marion Lemesre*

à M. Christos Doukeridis, ministre président du Gouvernement3

*(Orateurs: M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Marion Lemesre, M. Ahmed Mouhssin, Mme Caroline Désir,
M. Emir Kir, ministre)*

Clôture.....9

Présidence de M. Vincent Lurquin, président

La réunion est ouverte à 14h10.

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE PLAN CULTUREL POUR BRUXELLES

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT**

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Il y a maintenant plusieurs mois, le RAB-BKO (Réseau des Arts de Bruxelles - Brussels Kunstenoverleg) a présenté son plan culturel pour Bruxelles. Nous avons été collectivement interpellés par les auteurs de ce plan et je voudrais partager avec vous une première série de réflexions qu'il m'inspire et interroger le gouvernement sur un ensemble d'éléments que je souhaite mettre en avant.

La culture est un vrai vecteur d'épanouissement personnel, de divertissement, d'évasion, d'expression, de création, etc. Ce sont tous les éléments naturels bien connus. En outre, c'est également un vecteur de cohésion sociale, de développement économique et urbain et de construction d'identités collectives. En ce sens, la culture est éminemment politique. Elle dit et raconte quelque chose sur les publics et les populations qui la portent.

A cet égard, il se trouve que Bruxelles constitue un terrain de plusieurs cultures aux racines historiques ou géographiques différentes. Cette situation exceptionnelle fait qu'il représente d'un réel défi aujourd'hui pour Bruxelles et les Bruxellois. En effet, il s'agit concomitamment de faire vivre ensemble des individus de cultures différentes et de créer une dynamique positive autour du dialogue entre ces cultures. Cette dynamique peut d'ailleurs avoir un impact non seulement sur la création, la diffusion et le rayonnement de la culture mais également sur l'identité même de Bruxelles et de qui est un Bruxellois aujourd'hui.

Pour y parvenir, il y a lieu de penser la politique culturelle de manière globale et, par conséquent, de placer la culture au cœur du projet de ville. Aujourd'hui, force est de reconnaître que cela ne peut marcher que si l'on réussit à dépasser des complications opérationnelles qui empêchent une cohérence dans la politique culturelle territoriale.

L'un des constats importants mis en lumière par le plan est qu'il y a à Bruxelles au moins quatre ministres compétents en matière de culture auxquels il faut ajouter l'échelon fédéral au travers des institutions culturelles fédérales, les communes et tous les autres opérateurs (para-)publics qui touchent de près ou de loin à la culture. Cela fait beaucoup pour avoir une cohérence "spontanée".

Oui, il faut dépasser ces contraintes institutionnelles et c'est l'un des défis majeurs auquel nous sommes collectivement confrontés. Il s'agit néanmoins de le faire dans le respect de l'histoire de cette ville, de sa Région et de la réalité particulière de cette ville-région.

C'est dans ce contexte que s'invite à l'agenda politique le plan culturel pour Bruxelles.

Il y a maintenant quelques mois, le Réseau des Arts de Bruxelles - Brussels Kunstenoverleg (RAB-BKO) a présenté le résultat de ce travail sectoriel de plus de deux ans, réalisé main dans la main avec des réseaux comme le Conseil bruxellois des Musées, la Fondation pour les Arts ou Culture Action Europe, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, ce qui représente en tout plus de 120 personnes et institutions ayant planché sur ces matières pendant tous ces mois.

Je voudrais ici saluer le travail des membres de ces réseaux, parce que l'enjeu était colossal et difficile. De manière générale, le fait que la société civile interpelle le politique et inscrive à l'agenda des éléments de cette importance est un signe très positif en soi.

L'air de rien, ils ont réalisé un travail de taille. Tout d'abord, ils ont réuni tout ce que Bruxelles peut compter comme grandes institutions culturelles, centres d'art, centres culturels de proximité, lieux de diffusion, de création et de production, bref, tout ce qui fait vivre Bruxelles culturellement au quotidien, en réunissant les petits et les grands, subside ou non, publics ou privés, au-delà de leurs habituelles lignes de fractures.

Ensuite, ils ont transformé en atout potentiel le clivage linguistique a priori indépassable en ces matières. Il est en effet rare - mais tellement rafraîchissant - de voir coopérer et collaborer des personnes mais surtout des institutions de Communautés différentes vers un même objectif.

Enfin, leur volonté de proposer une vision d'avenir de Bruxelles sous forme de projet de ville au travers du prisme culturel est innovante. Il est vrai que la culture est ce vecteur particulier qui peut contribuer à l'identité d'un territoire en plus de celle de ses habitants et de ses usagers.

De nombreuses idées intéressantes sont à relever dans différents domaines d'action culturelle :

- l'amélioration de la formation culturelle ;
- le rapprochement entre institutions ;
- la circulation des publics ;
- le développement de zones culturelles prioritaires ;
- le lien avec l'urbanisme, le développement territorial et économique ;
- le lien avec la cohésion sociale à travers le levier culturel ;
- la coordination avec les politiques touristiques.

L'avantage du plan est qu'il structure toutes ces idées.

Je suis enthousiaste à l'égard de ce plan. J'y vois une belle initiative, une volonté réelle de dépassement de soi et de dialogue culturel et une vraie vision nourrie et réfléchie de la ville.

J'ai toutefois quelques remarques critiques à l'égard du contenu de ce plan ou même de son processus. La faible

BIQ N° 5 (2009-2010)

représentation dans le processus des différentes catégories culturelles établies à Bruxelles fragilise la démarche. La volonté interculturelle du plan est affirmée dès le premier chapitre de celui-ci. Toutefois, dans la démarche de fabrication du plan, on constate une sous-représentation des cultures d'origine étrangère, ce qui en affaiblit la portée.

La notion de diversité culturelle présentée dans le premier chapitre me paraît quelque peu floue. L'interculturalité en question est-elle relative à l'ensemble des cultures coexistant sur le territoire bruxellois ou s'agit-il de l'interculturalité entre les deux grandes communautés culturelles ? Cette imprécision affaiblit certaines propositions relatives à ce volet.

Par ailleurs, certains éléments ne me paraissent pas reposer sur des réalités objectives. Il s'agit notamment du postulat concernant la diversité. J'en réfère notamment à cette allégation *"le lien des Bruxellois à une des deux grandes communautés culturelles va en s'estompant. Soit les personnes sont d'origine étrangère et ne se retrouvent pas forcément dans l'une ou l'autre des communautés, soit elles sont belgo-belges, mais n'adhèrent pas forcément à l'unilinguisme culturel"*. Cette affirmation ne me paraît pas suffisamment étayée et de ce fait déforce la démarche.

Enfin, les chiffres avancés dans le rapport indique qu'à Bruxelles, il y aurait 58% de francophones, 5 à 10% de néerlandophones et dans les 30% de personnes ayant une autre langue maternelle. Ces conclusions me paraissent hâtives. Vu le débat institutionnel qui dépasse le cadre de cette interpellation et la vision d'une politique culturelle comme moteur de ville, je regrette que ce plan mette autant l'accent sur des réponses institutionnelles trop marquées qui peuvent avoir l'avantage de la simplicité et du bon sens mais qui se heurtent à une réalité profondément inscrite dans l'esprit des Bruxellois.

Je crains que les autres propositions, et les autres éléments mis en avant ne soient également négligés et que les propositions institutionnelles à discuter, voire discutables, fassent de l'ombre à d'autres éléments.

Je voudrais avoir votre sentiment général et celui du gouvernement par rapport à l'initiative, à l'approche et aux orientations et propositions présentes dans le plan. Ensuite, plus précisément, les promoteurs du plan ont établi des priorités parmi leurs nombreuses propositions afin de faire réagir les pouvoirs publics. Je voudrais là encore connaître vos sentiments sur le cadastre, l'information culturelle et autres priorités privilégiées dans leur réflexion.

Enfin, étant donné le caractère particulièrement transversal de l'initiative, qui sort des frontières institutionnelles classiques, comment comptez-vous proposer une réponse globale et cohérente en termes institutionnels ? Avez-vous ou allez-vous en discuter avec les ministres de la Culture des autres niveaux de pouvoir bruxellois ?

Je pense qu'il serait tout à fait utile, quelle que soit sa forme, d'envisager une concertation interinstitutionnelle pour répondre à cette initiative et, de manière plus générale, pour penser une politique qui mêle politique culturelle et développement urbain mais aussi développement économique. Ce sont des aspects fondamentaux à mes yeux, mais qui sont peu abordés dans le plan.

INTERPELLATION JOINTE

LE PLAN CULTUREL RÉDIGÉ PAR LE "RÉSEAU DES ARTS DE BRUXELLES" ET LE "BRUSSELS KUNSTENOVERLEG"

DE MME MARION LEMESRE

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

M. le Président.- La parole est à Mme Marion Lemesre pour son interpellation jointe.

Mme Marion Lemesre (MR).- Mon collègue et moi-même avons naturellement adressé nos interpellations au ministre-président du Gouvernement francophone bruxellois tant les aspects abordés par le plan culturel pour Bruxelles et nos questions qui en découlaient dépassaient le cadre strict des compétences du membre du gouvernement en charge de la Culture et comportaient un volet politique transcendant les institutions et les niveaux de pouvoir.

En limitant sa réponse au cadre strict de ces compétences déléguées, j'espère que ce faisant le gouvernement n'entend pas limiter le débat d'aujourd'hui à ce cadre par trop étroit. Je compte donc sur le ministre pour qu'il se fasse l'écho de la position de l'ensemble du gouvernement.

En effet, depuis longtemps et de plus en plus, toutes les villes et Régions savent désormais qu'une stratégie culturelle efficace a des répercussions économiques. C'est d'ailleurs dans le cadre d'une interpellation consacrée à la politique du tourisme le 29 janvier dernier que j'avais déjà interrogé le ministre-président sur le suivi qu'il comptait apporter aux pistes et réflexions contenues dans ce plan culturel rédigé par le Réseau des Arts à Bruxelles et le Brussels Kunstenoverleg.

Dans sa réponse, le ministre-président m'avait renvoyée à un débat ultérieur qui prendrait place après l'initiative conjointe des assemblées parlementaires bruxelloises francophone et néerlandophone. Cette rencontre a eu lieu le 17 mars 2010 et nous a donné l'occasion d'entendre les auteurs du plan culturel pour Bruxelles et de débattre avec eux.

Un débat sur la culture, de plus initié par des acteurs du secteur, est un événement suffisamment rare pour que nous y soyons attentifs. A fortiori, les pouvoirs publics ainsi interpellés par le secteur peuvent en débattre et se positionner à l'égard des propositions qui leur sont faites en cette occasion. Je m'empresse de dire que cela ne signifie pas non plus que toutes les réflexions et propositions développées dans ce plan culturel doivent être prises pour paroles d'évangile. Au début de son interpellation, cela me semblait être le cas dans le chef de mon collègue, mais par la suite, ses critiques ont rejoint largement les miennes.

En effet, le postulat strictement linguistique qui revient à envisager la politique culturelle sous l'angle unique du bilinguisme, du multilinguisme ou du multiculturalisme ne donne à voir, selon moi, que l'une des facettes de la culture actuelle. Par conséquent, ce postulat limite inmanquablement la portée du projet.

Avec courtoisie mais fermeté, je pense qu'il convient de se prémunir contre d'éventuelles visées politiques que pourrait comporter une telle approche portée majoritairement, il faut le reconnaître, par le milieu culturel flamand. Cette approche reviendrait d'ailleurs à gommer la nature francophone de Bruxelles et ce, au profit d'un patagon multilingue que l'on retrouve dans des expressions comme "Bozar" ou "Cinematek". Je n'en dirai pas davantage.

De surcroît, la volonté de cohérence dans la gestion et les prises de décision à Bruxelles, revendiquée par les auteurs du plan culturel pour Bruxelles, débouche malheureusement sur une approche centralisatrice au niveau régional. Cette dernière pourrait s'avérer pernicieuse en termes de subventionnement public des actions et institutions culturelles.

A cet égard, j'avoue considérer que la diversité des sources de subventionnement (Etat fédéral, Régions, communes) constitue une richesse. D'une part, cette diversification de la source de subventionnement est en effet une garantie de liberté et d'indépendance pour les acteurs culturels et, d'autre part, surtout en période de disette budgétaire, il s'agit d'une assurance multiple de maintien d'un certain volant de l'aide publique.

Ceci dit, dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement avait annoncé *"vouloir être un catalyseur d'une politique culturelle régionale concertée et cohérente. Il veillera à ce que soit élaboré pour Bruxelles un véritable plan culturel qui tienne compte de l'importance de la culture française. Ce plan définira Bruxelles comme un lieu de rencontre de toutes les cultures du monde et comme un pôle de création régional, national et européen. Le plan sera élaboré avec les différents acteurs de la culture et en tenant compte de la diversité des intervenants publics (Europe, fédéral, Communautés, Régions, communes). Dans ce but, le Collège réalisera en début de législature une étude permettant d'identifier le rôle et les modalités d'une coordination entre les 25 autorités de la culture à Bruxelles (de l'Europe aux communes)".* Voilà qui était, pour le moins, une déclaration volontariste et ambitieuse. Où en est sa réalisation pratique ?

Face à ce plan culturel annoncé en début de législature par le Gouvernement de la Commission communautaire française et celui réalisé par un certain nombre d'acteurs culturels que nous avons rencontrés, une question me vient spontanément à l'esprit. Existe-t-il un outil d'évaluation chiffrée de la participation citoyenne à l'offre culturelle ? Quel est l'impact des politiques culturelles menées ? Dispose-t-on d'indicateurs objectifs qui devraient permettre de prendre des décisions plus cohérentes, plus en phase, notamment, avec l'évolution des publics ?

J'ai eu l'occasion de poser cette question aux auteurs dudit plan culturel lors de la présentation de celui-ci en nos murs et leur réponse a été négative. *"Non, nous ne disposons pas d'un tel outil"*. Cette même question, je vous la pose aujourd'hui, tant il me semble important - et le problème est encore plus crucial en Communauté française - de mettre en place une politique d'évaluation, tant au niveau des objectifs fixés que de la réussite des objectifs atteints par les opérateurs. Sans cela, je dirais que tout plan n'est que conjecture et toute analyse s'inscrit immanquablement dans la plus pure subjectivité.

Dans cette optique, existe-t-il un bulletin de santé des lieux culturels bruxellois, et en particulier de ceux créés à l'origine par la Commission française de la Culture, comme les Halles de Schaerbeek, subventionnées principalement par la Commission communautaire française ? Quelle est l'évolution actuelle d'une telle structure culturelle, qui pourrait être

emblématique des politiques culturelles menées par notre institution ? Est-elle suffisamment en phase avec son quartier, avec sa commune d'implantation ? Quel est son public ? Y a-t-il des collaborations avec le centre culturel de la Communauté française qu'est le Botanique, et avec le Cirque royal ?

Dans leur plan, les acteurs culturels développaient une vision à mon sens par trop planifiée et autoritaire en matière d'implantation de toute nouvelle activité culturelle. Cette approche ne manque pas de donner des frissons à tout qui reste attaché à la liberté d'entreprendre et de créer, même si on peut toutefois estimer utile d'examiner avec eux les synergies possibles pour l'accueil d'activités similaires et l'intégration de nouveaux projets dans les infrastructures existantes.

La mise en réseau de certains lieux, comme ceux que je viens de citer, pourrait développer leur potentiel de créativité, les ouvrir mieux à un public plus large. Parmi les annonces faites par le gouvernement dans sa déclaration d'investiture figurait celle-ci : *"Un cadastre des infrastructures disponibles, y compris les locaux scolaires et les locaux vides appartenant aux pouvoirs publics, et les modalités d'occupation, sera réalisé"*. Où en est la réalisation de ce cadastre ainsi que la mise à disposition également annoncée d'infrastructures régionales ou communales disponibles à certaines plages horaires, comme le soir ou le week-end ?

Pour terminer par la dimension institutionnelle sous-jacente à ce plan dont il biaise l'analyse, je voudrais réaffirmer combien la langue et la culture françaises constituent le patrimoine bruxellois, et qui plus est un patrimoine commun entre Wallons et Bruxellois, qu'il y a lieu de préserver.

Si la cohérence francophone n'est pas optimisée, contrairement à ce que l'on peut observer en Flandre, c'est essentiellement parce qu'elle a fait les frais de réticences régionalistes. Or, régionaliser la culture - faire gérer le théâtre, le livre, la musique - de manière séparée par les autorités bruxelloises, d'une part, et wallonnes, d'autre part, est une absurdité aboutissant à un repli sur soi, voire à un ghetto culturel. Il en va tout autrement pour la politique du tourisme qui est une communication, une instrumentalisation de la culture dans un but économique et qui relève des politiques régionales puisqu'elle relève des politiques économiques.

Enfin, je plaide pour qu'il y ait plus de cohérence dans les politiques culturelles, mais avant tout pour que la gestion cohérente et coordonnée de certaines compétences croisées entre la Commission communautaire française et la Communauté française soit assurée en priorité.

Dans son chapitre "Bruxelles interculturelle", les auteurs du plan culturel pour Bruxelles relèvent que, suivant les études, *"un tiers des Bruxellois n'est pas au courant de l'offre artistique publique. Un quart d'entre eux ne pratique aucune activité culturelle. Les obstacles sont de plusieurs ordres : non-désir de culture, non-connaissance des codes qui lui sont liés, manque d'information sur l'offre proprement dite, carence de moyens financiers, non-connaissance de la langue, indisponibilité horaire, difficulté de transport"*.

Ainsi, le paradoxe économique bruxellois qui nous donne le plus haut taux de chômage dans une Région qui constitue pourtant le premier bassin d'emplois du pays vaut aussi sur le plan culturel vu le nombre d'académies, d'établissements d'enseignement artistique, de musées, de théâtres et de centres culturels en tous genres situés sur le territoire régional.

BIQ N° 5 (2009-2010)

D'une part, un tel constat doit bien entendu replacer la politique culturelle au cœur du développement global de notre Région. D'autre part, précisément en période de crise économique, ce serait une erreur fatale de reconsidérer la culture comme une cerise sur le gâteau et d'amputer les budgets publics la concernant.

Pour que chaque citoyen puisse accéder à la connaissance et au patrimoine culturel, une des meilleures cohérences à renforcer entre la Commission communautaire française et la Communauté française est certainement celle qui consiste à établir des liens forts entre l'école et la culture. Quelles ont été vos initiatives en la matière ?

Enfin, afin de tirer profit de la présence sur notre territoire des établissements scientifiques fédéraux, je plaide également pour que ce partenariat culture-école initié par la Commission communautaire française et la Communauté française bénéficie de l'apport de l'Etat fédéral. Voici des pistes de recherche pour aboutir à davantage de cohérence et de solutions.

M. le Président.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- *"La culture est ce qu'on rajoute à une journée de travail pour en faire une journée d'homme"*. La culture est une chose absolument essentielle, qui va au-delà de l'économique.

Il convient de saluer avant tout le travail de la société civile qui, dans sa grande diversité, a élaboré un plan culturel pour Bruxelles. Les auteurs de ce plan mettent des propositions sur la table et invitent le politique à en mettre un certain nombre en œuvre ou à expliquer pourquoi elles ne peuvent pas l'être.

La rencontre organisée le 17 mars dernier qui nous a permis d'auditionner les acteurs du monde culturel avait ceci d'intéressant qu'elle attestait le grand pragmatisme de ceux-ci. En effet, ils ont avancé des propositions simples pouvant être mises en place rapidement en tenant compte de la réalité du financement, ce qui témoigne d'une grande sagesse.

Je ne pense pas que ces acteurs avaient un agenda caché mais qu'ils participaient de bonne foi à cette rencontre. J'espère dès lors que nous aborderons ce plan culturel pour Bruxelles sous cet angle.

L'une des idées concrètes avancées dans le cadre de ce plan culturel pour Bruxelles est celle d'une base de données globales qui recense et cartographie l'ensemble des activités artistiques et culturelles de notre Région. Cet instrument est indispensable à plusieurs titres.

- Du point de vue territorial, il permettrait de mettre au point une stratégie territoriale cohérente et objective.
- Du point de vue de la corporation culturelle, il permettrait de créer des liens entre tous les acteurs culturels bruxellois. Dans le cadre du débat organisé le 17 mars, nous nous sommes rendu compte qu'un certain nombre d'acteurs n'avaient pas été associés à cette réflexion. Une cartographie précise aurait permis d'impliquer l'ensemble des acteurs. Du point de vue de l'usager culturel, il permettrait de mettre en lumière de manière globale et dynamique l'offre culturelle disponible.

En somme, une politique globale et cohérente de culture dans notre Région aurait besoin d'un tel instrument.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Désir.

Mme Caroline Désir (PS).- Au nom de mon groupe, je voudrais saluer l'existence du Réseau des Arts à Bruxelles et du Brussels Kunstenoverleg, ainsi que la qualité du travail de fond réalisé pendant deux ans par plus de 120 personnalités culturelles de tous bords. Je voudrais également saluer la volonté d'élaborer un tel plan en concertation et ce, en dépassant la complexité institutionnelle de Bruxelles. Ce plan a évidemment le mérite d'exister et de jeter les bases d'un plan cohérent et concerté ainsi que le prévoyait l'accord de majorité.

Toutefois, je voudrais rappeler quelques objectifs qui nous tiennent à cœur comme l'accès et la participation des publics plus défavorisés à la culture ou encore le développement d'une politique culturelle et multiculturelle de proximité.

Mon collègue, M. Hamza Fassi-Fihri, a souligné dans son interpellation la défaillance possible au niveau de l'élaboration de ce plan en ce qui concerne la présence des réalités et des cultures étrangères dans le processus. Je voudrais me joindre à cette critique. Je rejoins également l'intervention de mes collègues - intervention certainement assez difficile à formuler calmement vu le contexte actuel - concernant la question de l'appartenance linguistique ou culturelle telle que développée dans ce plan ainsi que celle de l'interculturalité.

En résumé, il ne faudrait pas que l'on en arrive, sous le prétexte légitime et naturel de vouloir dépasser les clivages communautaires, à nier l'existence d'une culture francophone. Pour le reste, mes remarques rejoignent celles qui ont été développées par mes collègues.

Un autre problème à nos yeux est le fait que le réseau n'intègre pas suffisamment le secteur socioculturel et celui de l'éducation permanente. Par conséquent, il manque une partie de la dimension sociale de la culture. Comment peut-on faire pour rapprocher concrètement ce plan de la réalité de notre Région et de la population qui y vit ?

En effet, comme on l'a rappelé à de multiples reprises, la culture est aussi un vecteur de cohésion sociale particulièrement important. Par ailleurs, comment voyez-vous, en tant que ministre, l'opérationnalisation de ce plan qui relève davantage d'une initiative privée ? Comment le politique et l'institutionnel vont-ils traduire une partie des propositions reprises dans le plan ? Comment les pouvoirs publics vont-ils pouvoir reprendre la main et traduire toutes ces intentions fort positives ?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre, qui répond au nom du gouvernement.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Je remercie les interpellants pour leurs interventions complètes et complémentaires relatives à la culture à Bruxelles. L'accord de gouvernement fait effectivement référence à la mise en œuvre d'un plan culturel pour Bruxelles. Cette proposition de plan culturel rédigé par le RAB-BKO relève d'un travail de fond auquel ont collaboré 120 institutions, un nombre considérable, représentatif d'une partie de l'action culturelle à Bruxelles.

Je les ai personnellement rencontrés en début de législature. Il s'agissait d'avoir un contact direct avec le ministre chargé de la Culture au niveau de la Commission communautaire française. Mes collaborateurs les ont rencontrés par ailleurs à de nombreuses reprises et également lors de conférences et de colloques.

Ce plan constitue une bonne base de travail et de réflexion pour les pouvoirs publics.

J'ai apprécié les éléments que vous avez pointés tant positifs que négatifs concernant le plan. Du côté positif, il s'agit effectivement d'un travail de fond, il convient de dépasser le clivage linguistique et institutionnel et il importe d'offrir un projet culturel pour Bruxelles. Du côté négatif, je suis d'accord avec vous concernant la sous-représentation des cultures d'origine. Mieux prendre en compte la diversité culturelle dans le cadre d'un plan culturel à Bruxelles est fondamental. J'y reviendrai tout à l'heure.

L'imprécision relative à la notion de diversité culturelle est également pertinente. Ce terme recouvre-t-il la représentation flamands-francophones ou celle des flamands, des francophones et des autres origines culturelles de la population ? S'agissant des chiffres, j'ignore sur quels éléments repose la répartition linguistique à laquelle le plan fait référence. Une étude en la matière serait souhaitable.

Pour ma part, et j'en ai discuté avec plusieurs membres du Parlement au cours de ces dernières semaines, il me semble que l'une des faiblesses des propositions émises dans le plan culturel pour Bruxelles est le fait que ses acteurs ne sont pas représentatifs de la culture de Bruxelles dans sa globalité. Certes, il s'agit de 120 institutions qui pèsent lourd à Bruxelles, car il s'agit souvent de grosses institutions.

Cependant, par rapport à la réalité de la Commission communautaire française, je dois reconnaître que beaucoup de segments de la politique culturelle francophone ont été oubliés et ne sont pas repris dans le plan. Pour moi, il est donc important qu'à côté de ces grands opérateurs, l'on puisse également donner la parole aux plus petites associations de proximité et que les parlementaires les entendent. Qu'elles soient actives dans le socioculturel ou dans le culturel, elles fournissent un travail de proximité réellement important.

Avec l'accord du président de la commission de la Culture, j'ai proposé que l'on procède à l'audition, au sein de ce Parlement, de ceux qui "font" la culture du côté francophone. Tout à l'heure, nous évoquions l'importance de cette langue. A Bruxelles, près de 90% de la population est francophone. C'est en tout cas mon postulat en tant que ministre chargé de la Culture. C'est la raison pour laquelle l'audition de ces opérateurs culturels actifs à Bruxelles s'impose. Ils jouent un rôle extrêmement important. Ces auditions constitueraient une première étape de la concertation avec le secteur. Tant mieux si elles se tiennent au Parlement.

Il me semble donc actuellement prématuré de se prononcer sur les propositions émises par le Réseau des Arts, prises individuellement. Ceci, même si certaines s'articulent mieux avec la spécificité de l'intervention de la Commission communautaire française. Je ne réagirai pas aujourd'hui concernant la trentaine de mesures proposées. Pour moi, certaines font déjà l'objet d'un accord et d'autres méritent certainement d'être débattues, à l'égard d'autres encore j'émettrai des réserves.

A ce stade, avant de présenter une note d'intention concernant la politique culturelle, il me semble important que les parlementaires de cette commission aient également l'occasion d'entendre des acteurs culturels francophones qui dépendent notamment de la Commission communautaire française. Après ces auditions, auxquelles mes collaborateurs et moi-même essayerons d'assister, il sera plus propice de tenir un débat plus large concernant la politique culturelle à mener à Bruxelles, à partir de la Commission communautaire française et en adéquation avec les autres pouvoirs publics.

Sans attendre les auditions et ce débat, je puis, Madame Lemesre, vous fournir les éléments suivants concernant les spécificités de la politique culturelle de la Commission communautaire française et ce que nous avons mené jusqu'à présent comme politiques. Tout d'abord, il est important de rappeler que la politique culturelle de la Commission communautaire française consiste à (ré)affirmer l'identité francophone culturelle de Bruxelles via le soutien à des associations, lieux et événements.

A titre d'exemples de cette variété d'interventions, je citerai les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, de la littérature, de l'audiovisuel, des arts plastiques, des musées et du folklore. N'omettons pas tout le secteur socioculturel, avec le soutien à de nombreux acteurs de la vie associative dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, de l'information aux jeunes, du troisième âge, des ateliers créatifs, des ateliers du cirque, de la lecture publique, de la ludothèque, du soutien aux centres culturels ou encore de l'éducation à la culture, que ce soit dans les associations ou les écoles.

L'objectif politique est ici de promouvoir la culture française. Tel est le rôle premier de la Commission communautaire française en matière culturelle.

Le deuxième objectif est l'accès du plus grand nombre à la culture, une priorité qui méritera tous nos efforts. Aujourd'hui, à Bruxelles, toute une série de quartiers échappent à cette réalité. Mme Lemesre parlait d'un opérateur culturel, les Halles de Schaerbeek. Il faut savoir que les missions premières des Halles de Schaerbeek prévoyaient de mener un travail de proximité. Or, elles se sont progressivement éloignées de cette mission et font aujourd'hui partie de ces grands opérateurs culturels qui, à mes yeux, manquent d'impact sur leur quartier. La Commission communautaire française a prévu des programmes spécifiques dans lesquels nous conditionnons notre aide aux Halles de Schaerbeek à cette mission sociale de proximité.

Le troisième objectif de la politique culturelle menée au niveau de la Commission communautaire française a été rappelé par Mmes Lemesre et Désir. Je fais partie de ceux qui pensent que, malgré tout ce qui se passe à l'heure actuelle en Belgique, il faut continuer à travailler au mieux avec les Flamands de Bruxelles, absolue nécessité pour le "vivre ensemble". Cependant, notre avenir à Bruxelles passe par la Wallonie et la Communauté Wallonie-Bruxelles. La culture, si elle doit être développée, ne devra se faire qu'en adéquation avec la Communauté française.

Je sais qu'en disant cela, certains tenteront d'y voir autre chose mais, réellement, l'avenir politique et institutionnel de Bruxelles passe par la Wallonie. La langue et la culture sont les éléments décisifs et fondateurs de cette union. Quand nous devons mener une politique culturelle francophone à Bruxelles, nous avons tout intérêt à le faire en parfaite adéquation avec la Communauté française. Dans ce cadre, nous avons déjà bien avancé sur la voie du rapprochement entre les deux institutions.

La présence à Bruxelles de multiples communautés culturelles constitue une réelle richesse pour notre ville mais représente aussi un énorme défi, celui du vivre ensemble et du renforcement du lien social. L'autorité publique doit favoriser la construction de passerelles entre les citoyens et soutenir toute initiative permettant d'approcher l'autre pour mieux l'appréhender.

Le véritable enjeu reste la création d'une identité bruxelloise basée sur la reconnaissance mutuelle. La culture en général et

BIQ N° 5 (2009-2010)

la langue en particulier sont de puissants vecteurs de la cohésion sociale. La cartographie est la première étape de l'étude prévue dans l'accord de majorité. Elle constitue une phase fondamentale. Nous travaillons ardemment à la mise en œuvre de cet outil depuis le début de la législature, en partenariat avec la Communauté française.

Cette base de données nous permettra d'atteindre un certain nombre d'objectifs parmi lesquels figure au premier chef la mise en œuvre d'une stratégie culturelle globale, cohérente et la plus précise possible. Elle permettra ensuite d'identifier l'offre culturelle présente à Bruxelles. A l'heure actuelle, je ne peux pas vous répondre, Madame Lemesre, quant au taux de fréquentation d'un opérateur ou d'un autre, puisque nous ne disposons pas encore de cette base de données.

Enfin, cette cartographie doit nous servir à promouvoir l'accès à la culture au niveau des infrastructures culturelles. Une fois la cartographie établie, il faudra promouvoir des campagnes d'information et de sensibilisation de nos habitants. De la même manière, la cartographie peut orienter et favoriser l'accès des artistes aux infrastructures culturelles. Aujourd'hui, les artistes sont souvent livrés à eux-mêmes et rencontrent des difficultés.

A l'heure actuelle, les administrations de la Commission communautaire française et de la Communauté française finalisent les derniers éléments de cette cartographie dont nous espérons pouvoir vous annoncer l'achèvement pour la deuxième partie de l'année. Nous pourrions alors passer à une étude concernant les modalités de travail à définir entre les différents pouvoirs publics. Avant de pouvoir définir la manière de travailler entre pouvoirs publics, il est en effet important d'identifier les acteurs, leur localisation et leur domaine d'intervention. Ces questions doivent intervenir après la première étape que constitue l'établissement de la cartographie.

En ce qui concerne l'état des lieux des centres culturels sur le territoire de Bruxelles, je précise qu'ils représentent l'un des secteurs de la politique culturelle que nous développons.

S'il faut résumer les choses de manière simpliste, la Communauté française finance essentiellement les grands opérateurs culturels en Wallonie et à Bruxelles et la Commission communautaire française s'inscrit dans la proximité à travers les petits théâtres, les centres culturels, toutes les activités organisées à l'école, les animations, l'art plastique dans des espaces appartenant à des communes ou à des propriétaires privés, la danse dans les écoles, l'art plastique avec le CIVA, Art et Marge, la BD avec la Fondation Raymond Leblanc, ... Il s'agit donc d'une foule d'activités de proximité. Pour être en meilleure adéquation avec la Communauté française, nous devrions arriver - en complément de celle-ci - à être plus présents dans les quartiers bruxellois.

Le cadastre sera vraiment nécessaire pour déterminer les quartiers où nous ne sommes pas suffisamment présents. Pour vous donner une idée, quand je développe ma politique liée à la contraception, à l'animation à la vie affective et sexuelle et aux services d'aide aux jeunes femmes, le calcul est facile à faire : il y a 27 centres de planning familial sur le territoire régional et aucun n'est localisé à Laeken. Il y a deux ans, nous avons donc décidé de travailler avec la Maison Mosaïque de Laeken.

(Rumeurs)

Il y a bien sûr des actions réalisées par le secteur associatif à Laeken mais il n'y a aucun centre de planning familial. De toute façon, ce qui est fait est insuffisant car si Laeken est un territoire qui est densément peuplé, on a oublié d'y créer des infrastructures collectives. Actuellement, tant la Ville de Bruxelles que la Région et la Commission communautaire française doivent donc investir dans la création d'infrastructures collectives à Laeken. Le besoin est réel et c'est la raison pour laquelle nous considérons comme une priorité la nécessité d'y investir dans un centre de planning familial.

Dès que nous en aurons les moyens à la Commission communautaire française, et je compte à cet égard sur le soutien de certains parlementaires en particulier, nous créerons ce vingt-huitième centre de planning familial. Cette réalisation me semble particulièrement importante, alors que nous célébrons les 20 ans de la loi dépénalisant l'avortement.

Les centres culturels locaux reconnus par la Communauté française et subventionnés par la Commission communautaire française dans le cadre de l'exécution des contrats programmes qui les lient, sont le centre culturel d'Anderlecht, de Berchem-Sainte-Agathe, de Bruxelles-Nord (la maison de la Création), le centre culturel d'Etterbeek (l'Espace Senghor), le foyer culturel d'Evere, le centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles, le foyer culturel de Ganshoren (la Villa), le foyer culturel jettois (Centre Armillaire), le centre culturel de Schaerbeek, le centre culturel de Woluwé Saint-Lambert (Woluculture) et le centre culturel de Watermael-Boitsfort (la Vénère).

Les subventions sont accordées conjointement par la Commission communautaire française, la Communauté française et les communes et les grands axes défendus par cette dernière dans le cadre des budgets dédiés aux centres culturels sont :

- l'action culturelle de proximité ;
- la diversité culturelle présente à Bruxelles ;
- les enjeux sociaux et culturels bruxellois.

Le centre culturel du Botanique est un outil culturel dépendant de la Communauté française et ne bénéficie donc d'aucune subvention.

Concernant les synergies à créer entre les écoles et la culture, je puis vous confirmer les éléments suivants. Nous allons fêter cette année le dixième anniversaire d'Anim'action. Ce programme permet aux écoles de bénéficier d'une offre culturelle émanant de centres ou d'associations culturels. Quelque 400.000 € sont investis chaque année. Un projet de film est en cours, retraçant ces dix années d'action. Notre présence dans les écoles est fondamentale pour inciter les jeunes à s'ouvrir à la diversité culturelle. Il s'agit en effet d'amener un public se prévalant d'autres habitudes culturelles au théâtre, voire à l'opéra, par le biais de projets pilotes.

Au cours de ces six derniers mois, je n'ai pas manqué de souligner l'importance de cet élément lors de mes rencontres avec les responsables de centres culturels et notamment avec ceux qui sont rarement au contact de la diversité culturelle. L'importance de cette dernière est un point supplémentaire que nous ajouterons au cahier des charges relatif à la mise en œuvre du plan. Nous y ajouterons aussi le fait d'attirer des publics différents.

Le théâtre des Martyrs est une émanation de la Commission communautaire française. Depuis le début de la législature, un travail est réalisé avec des associations pour permettre à des jeunes et à des femmes de venir au théâtre. Si certains opérateurs culturels n'y prennent pas garde, ils risquent en effet de perdre leur public. Il importe que ceux-ci s'ouvrent à certaines réalités sociales et culturelles. Pour cette raison, proposer des alternatives culturelles dans ces quartiers est une priorité qui sera intégrée au plan culturel.

D'autres initiatives sont soutenues par la Commission communautaire française au niveau des écoles, comme «Musiques Mosaïque». Il existe aussi un règlement d'Initiation du public scolaire visant à emmener les écoles au théâtre en y associant des animations pédagogiques, ainsi qu'un projet autour de l'opéra réalisé en collaboration avec le service éducatif du théâtre de la Monnaie. L'opéra est en effet un domaine peu investi par ces populations.

Je tiens à rendre hommage à ce projet. Ainsi, 2.000 billets par an sont dédiés à ce public, à ces enfants notamment bruxellois. Il faut tendre vers cet objectif avec les autres opérateurs.

Il existe un autre programme avec trois écoles en discrimination positive, baptisé "Orchestre à l'école" consistant en des cours d'instruments de musique et en la présence d'orchestres sous la direction d'un chef d'orchestre professionnel.

Sans vouloir m'appesantir, je dirais qu'il faut voir dans les réponses que j'ai apportées un premier échange de vues concernant la politique culturelle à mener. A ce stade-ci, il est important de vous permettre de vous imprégner des auditions et des témoignages des différents opérateurs culturels dépendant de la Commission communautaire française.

Je vous propose de poursuivre ultérieurement cette discussion avec vous.

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- J'entends bien vos sentiments généreux par rapport au plan, à ses forces et à ses faiblesses, et nous partageons à peu près le même point de vue. J'entends aussi que vous ouvrez le débat à travers les auditions et je me réjouis de pouvoir poursuivre la réflexion en écoutant et en recevant des représentants du secteur sous tutelle ou financement de la Commission communautaire française. Cependant, si nous voulons obtenir une vision globale de cette réalité, il serait intéressant d'envisager l'audition d'autres acteurs. Nous proposerons des noms d'institutions ou de secteur pour compléter cette approche.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que les réponses institutionnelles trop marquées contenues dans le plan masquent des propositions tout à fait louables en dehors de tout débat institutionnel ou bicommunautaire. J'ai entendu que vous y étiez ouvert et il est peut-être prématuré de discuter du contenu des propositions l'une après l'autre. Il ne faudrait pas non plus que ces réponses institutionnelles, trop marquées contenues dans le plan, masquent la question pertinente de la coordination, du pilotage des politiques culturelles à Bruxelles.

Je suis convaincu qu'on ne pourra penser la culture en tant que moteur de développement urbain sans un pilotage coordonné. Celui-ci ne doit pas forcément être un pilotage politique des politiques culturelles. Il peut être dans un premier temps un pilotage opérationnel des politiques culturelles. On pourrait envisager un pilotage commun opérationnel sur des

questions comme la cartographie (je me réjouis que cela soit en cours) ou la signalétique, les agendas, l'information culturelle, les outils d'évaluation du public visé. Ces questions sont davantage d'ordre opérationnel que politique et pourraient être traitées dans une logique de pilotage commun, du type de ce qui existe pour les politiques touristiques.

Ainsi, le BITC est une asbl au sein de laquelle sont représentés les pouvoirs publics régionaux, communautaires, Commission communautaire française, etc., liés d'une manière ou d'une autre au tourisme. Le pilotage permet de coordonner divers aspects opérationnels, indépendamment de toute "pollution" institutionnelle. La Commission communautaire française pourrait envisager ce genre de formule - en tout cas ne pas l'écarter - car elle a un vrai rôle politique à jouer vu le public et la population bruxelloise. Je crains que l'on évite toute discussion sur le pilotage commun des politiques culturelles, alors même que des formules peuvent s'avérer plus opérationnelles et plus efficaces que ce qui est présenté dans le plan. Je ne manquerai pas de vous interpeller à nouveau sur cette réflexion fondamentale du pilotage.

M. le Président.- La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre (MR).- La réponse du ministre me rassure par rapport à son appréhension du plan. J'ai été heureuse de l'entendre réaffirmer l'importance de la promotion de la culture française, qui reste le premier rôle de la Commission communautaire française, ainsi que l'importance de l'accès à la culture du plus grand nombre qui est d'ailleurs soutenu par une subvention publique. Le ministre a également souligné à juste titre l'importance du renforcement du lien social, qui permet à un homme de s'insérer dans la société.

J'adhère à votre proposition de réaliser une série d'auditions et d'entendre les témoignages des acteurs plus directement concernés par les politiques culturelles intéressantes menées par la Commission communautaire française depuis des années, depuis l'ancienne Commission française de la Culture. La Commission communautaire française a toujours été attentive à la spécificité bruxelloise et à certains secteurs comme ceux de l'école et de la petite enfance notamment à travers le théâtre pour enfants. Toutes ces politiques doivent certainement être poursuivies, voire amplifiées, en adéquation avec la Communauté française, en étant attentif aux synergies à créer.

Pour répondre aux paradoxes culturels actuels, il conviendrait de mieux les connaître. Le plan culturel parle d'un tiers de la population bruxelloise qui n'aurait pas accès à la culture. Sur quelles données ce chiffre repose-t-il ? De manière générale, l'absence de chiffres dans le plan fait en sorte que tout relève de la subjectivité notamment en termes d'évaluation.

Vous avez parlé d'état des lieux et de cartographie. La cartographie reprendrait l'évaluation du point de vue des opérateurs, de l'accès du public, des artistes ..., éléments importants pour évaluer la bonne utilisation des deniers publics, voire la réorienter en fonction des réponses à apporter à ce paradoxe culturel. Il faut éviter que ne se creuse le fossé entre l'offre culturelle et la consommation culturelle, le public qui doit pouvoir en profiter et y avoir accès.

Renforcer le lien entre l'école et la culture est évidemment l'un des vecteurs importants, à travers des animations, l'accès des écoles au théâtre, à l'opéra et au musée. La présence de grands musées - ces institutions scientifiques fédérales - sur notre territoire, est un atout fondamental dont nous ne tirons pas suffisamment avantage.

BIQ N° 5 (2009-2010)

Tout cela va-t-il déboucher sur un plan culturel ? Le gouvernement maintient-il l'option, inscrite dans la déclaration, de déboucher sur un vrai plan culturel, ou en restera-t-il au niveau de l'échange de vues ?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Je tiens à vous rassurer, Monsieur Fassi-Fihri. Nous avons examiné attentivement la proposition de plan culturel : certains points ne posent aucun problème, une dizaine de mesures posent problème et d'autres encore doivent faire l'objet d'une discussion. Le programme proposé est certes intéressant mais il ne constitue qu'une base de travail, à mes yeux.

Quant au pilotage des politiques culturelles, je me montre prudent, mais je pense qu'une fois le travail de cartographie réalisé en Communauté française, il conviendra d'aller plus loin, avec nos amis de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et de la Communauté flamande. Ceci dit, des contacts ont déjà été pris. Bien entendu, il conviendra de trouver des formes de partenariat à Bruxelles, dont il faudra définir les modalités.

Madame Lemesre, je vous remercie de vos réactions. Concernant les musées, le travail réalisé a été considérable. Nous venons d'inaugurer, en collaboration avec la Communauté française, le premier musée qui accueille des

œuvres provenant de personnes ayant un handicap, mental ou physique. Il s'agit d'Arts et Marges, situé rue Haute. Il est formidable que nous ayons pu réaliser un travail avec les grands musées, qui ont réservé des places pour ces œuvres-là.

Effectivement, ce travail devra être réalisé avec les musées ou les opérateurs du secteur culturel qui dépendent de l'autorité fédérale. Selon moi, un plan culturel digne de ce nom doit être pérenne et assorti de moyens supplémentaires et non pas constituer un simple catalogue d'intentions. Idéalement, il devrait être adopté au plus tard au début 2011.

Si nous ne dégageons pas de moyens supplémentaires, il faudra voir ce qu'il en est en fonction du cadastre. En tout cas, la culture ne doit pas pâtir de la crise sociale et économique que nous traversons actuellement. Le divertissement et l'évasion sont en effet indispensables, surtout maintenant.

M. le Président.- Les incidents sont clos.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

